

FICHE MEMO ARMES

DESRIPTIF PRODUIT

Classement des matériels de guerre, armes et munitions selon le décret.

Armes et éléments d'armes, munitions et éléments de munition non considérés comme matériel de guerre	4 ^{ème} catégorie	Armés à feu dites de défense et leurs munitions dont l'acquisition et la détention sont soumises à autorisation
	5 ^{ème} catégorie	Armes de chasse et leurs munitions (Pour certaines, l'acquisition et la détention sont soumises à déclaration)
	6 ^{ème} catégorie	Armes blanches (cf définition armes par nature et/ou par destination).
	7 ^{ème} catégorie	Armes de tir, de foire ou de salon et leurs munitions
	8 ^{ème} catégorie	Armes et munitions historiques et de collection
Matériels hors catégorie mais soumis à des restrictions ou une procédure spéciale pour l'exportation		<ul style="list-style-type: none"> - satellites de détection ou d'observation et leur équipement conçus ou modifiés pour un usage militaire - autres satellites conçus ou modifiés pour un usage militaire - fusées, lanceurs spatiaux

Précisions sur les armes de 6^{ème} catégorie.

Il est important de distinguer l'arme de 6^{ème} catégorie par destination et l'arme de 6^{ème} catégorie par nature. Ces deux notions varient en fonction des circonstances :

- certaines armes sont des armes par nature (globalement, tous les objets que l'industrie humaine n'a pas destinés à d'autres fins que celles des armes, armes blanches ou à feu)
- d'autres dites armes « par destination » ne le sont que par l'usage d'un objet qu'une personne entend en faire (fourche, crosse de hockey, batte de base-ball...).

Exemple : les armes blanches une arme blanche est une arme munie d'une lame, perforante et/ou tranchante et n'emploie pas la force d'une explosion mais celle d'un homme ou d'un mécanisme quelconque. Ce sont des 6^{ème} catégorie. De nombreux outils peuvent être considérés comme des armes par destination.

ColiPoste ne prend pas en charge dans son réseau les armes de 6^{ème} catégorie par nature.



LA POSTE

ColiPoste - 62 RUE CAMILLE DESMOULINS - 92441 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX - www.colisslmo.fr

La Poste - Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD - 75757 PARIS CEDEX 15

Article 5 – Durée

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature.

Le contrat est valable douze mois à compter de la date de sa signature.

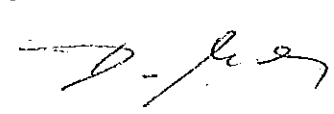
A l'issue de cette période de douze mois, le contrat pourra être renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle durée de douze mois, dans la limite de deux fois, sauf modification majeure des conditions particulières ci-dessus nécessitant l'établissement d'un avenant ou d'un nouveau contrat, ou dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception par l'une ou l'autre des Parties, au moins :

- trois mois avant la date de fin de la période en cours dans le cas d'un client qui dépose plus de 500 000 colis par an pour un même site postal (engagement du Client tel qu'indiqué à l'article 2 ou réalisé constaté par La Poste, en fonction du plus important des deux),
- un mois avant la date de fin de la période en cours pour les autres clients.

Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Particulières, des Conditions Générales, de la (des) Fiche(s) correspondant au(x) choix du Client, des Conditions d'Utilisation des outils informatiques y afférentes, de l'Annexe, des Conditions et Dispositions figurant sur les sites Internet de La Poste ainsi que des prix et s'engage à s'y conformer.

Fait en deux exemplaires originaux

A Sarath le 18/04/2014

Pour le Client		Pour La Poste	
Nom : <u>Sarah SCHROEDER</u>	Nom : <u>Sylvain THIEP</u>	<i>Pierre ANDRE</i>	
Qualité : <u>Responsable</u>	Qualité : <u>Directeur Régional des Ventes</u>	<u>Coliposte IA Est</u>	
<u>Dois Neu</u>	Direction Régionale des Ventes Agence Coliposte ZAC du Chanois 10 Rue des grands Prés 54290 SEICHAMPS		
Signature : 	Signature : 